



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 juillet 2018.

L'assemblée a été réunie sur l'ordre du jour suivant, envoyé par poste et internet le 1^{er} juillet 2018

- La situation à Comiac
 - Bilan des actions menées depuis 1 an
- Point financier
- Cotisations et financement des actions judiciaires en cours
- Elections au bureau
- Les actions à entreprendre
- Questions diverses

Le quorum étant atteint avec 10 présents et 15 pouvoirs, la présidente, Brigitte Briard, ouvre l'assemblée à 14 h 45 et donne la parole au secrétaire

Bilan des actions depuis le 3 août 2017,

- ☞ démontage du mât de mesure le 29 août 2017 suite à l'intervention de maître Izembard en juillet 2017 (coût 343 €)
- ☞ La News letter est envoyée tous les mois à 397 personnes. Nous en sommes au 51^{ème} numéro,
- ☞ Maintenance du site pour toute l'année 2017, il y a eu 4670 visiteurs soit 12,8 visiteurs par jour
- ☞ Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 14 juillet 2018 il y a eu 3387 visiteurs soit 17,5 visiteurs par jour
- ☞ Nous avons envoyé des courriels aux députés de la commission de l'environnement durable et des finances
 - Le 4 février sur l'augmentation de 110% de la production du CO₂ par KWh entre 2014 et 2017.
 - Le 20 février un deuxième courriel sur le même thème a obtenu plus de résultats : Le médiateur de l'électricité et le ministre ont été interpellé par des députés. La raison est l'utilisation des centrales thermiques du fait d'une moins grande utilisation des centrales nucléaires qui étaient en maintenance.
 - Le 6 mars, c'était à propos du projet de décret qui supprimait une possibilité d'appel auprès du tribunal. Le décret n'est toujours pas paru
- ☞ Rendez-vous a été pris pour rencontrer Huguette Tiegna, députée de notre circonscription. Cette rencontre a eu lieu le 27 avril

Les responsables de l'APPGE-Comiac-Calviac-Lamativie ont rencontré Mme Huguette Tiegna, députée du Lot ce vendredi 27 avril sur le thème du projet éolien de Comiac.

Très au fait de la loi de transition énergétique, Mme la députée a écouté avec la plus grande attention les arguments de l'Appge. Elle a affirmé la nécessité de préserver le caractère écologique de cette loi, à Comiac comme ailleurs.

Elle a conscience que ce type de projet peut diviser les habitants et propose d'organiser le dialogue entre habitants, élus et promoteur.

Sensible aux arguments de l'APPGE reposant sur la préservation d'un territoire à vocation agricole et touristique, elle travaillera à favoriser une perception juste du projet éolien de Comiac et s'est engagée à répondre par écrit aux questions et inquiétudes présentées.

L'APPGE espère aboutir à la démonstration que le projet éolien sur Comiac doit être abandonné car c'est une fausse bonne idée pour notre environnement local.
- ☞ Nous avons participé au débat public sur la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) en posant une dizaine de questions, mais aucune n'a reçu de réponse.
- ☞ Le 3 juillet envoi aux députés d'un courriel sur la biodiversité et l'éolien ; une réponse détaillée du député Jacques Cattin du Haut-Rhin nous est parvenu. D'autres députés ont promis de répondre.
- ☞ Rendez-vous a été pris avec la sous-préfète de Figeac Nadine Chaib pour le 16 juillet 2018

- **Action en justice**, cette action nous a été facturée 1716€

Nous avons appris que le 13 mars 2018, le conseil municipal de Sousceyrac en Quercy avait voté une convention pour permettre à Engie green d'utiliser les voies communales pour faire passer les convois pour les éoliennes dont les pâles pourront survoler ces chemins communaux. Nous avons décidé que Maître Izembard devait déposer une action en justice pour demander l'annulation de cette délibération.

La requête a été déposée le 14 mai. L'argumentaire repose sur l'intérêt à agir pour l'APPGE et les familles du bureau, la légalité de la procédure de délibération et d'autres points que Maître Izembard et maître Evano ont développés. Actuellement le juge du tribunal administratif a été saisi ; l'instruction est en cours.

Suite à notre action, et par deux fois (19 juin et 11 juillet), faute de quorum, le conseil municipal n'a pas réussi à mandater le maire pour défendre les intérêts de la commune.

- **Rencontre avec Mme CHAIB, sous-préfète de Figeac le 16 juillet**

Lors du rendez-vous avec la sous-préfète Chaib, nous avons été reçu pendant près de 2 heures.

Il y avait Mme Chaib et le secrétaire Dubarry, Brigitte Briard, benoit Briard et Gilles Forhan.

Madame la sous-préfète nous a dit qu'elle était très contente de nous rencontrer car elle avait peu de documentation sur le projet de Comiac. Nous avons répondu que nous avons rencontré dans cette salle son prédécesseur et qu'elle aurait dû avoir un dossier. Le seul document qu'elle avait était la lettre de demande de rendez-vous, avec les photos de Philippe Lassus que Brigitte avait envoyé en préfecture.

Brigitte a fait un rapide historique de la création de l'association en rappelant le projet initial de ZDE, et a posé la problématique du développement durable et de la transition écologique à l'échelle de notre territoire : gorges de l'Escaumels, « le triangle d'or » Comiac, Calviac Lamativie.

Brigitte a posé 3 questions qui correspondent aux 3 piliers du développement durable :

1 ce projet est-il viable, respectueux de l'environnement ?

Nous avons mis en avant la richesse de la biodiversité de ce site remarquable les dégâts irréversibles qu'entraînerait la construction de ce parc industriel sur la rive gauche des gorges de l'Escaumels et l'impact sur le parcellaire de Calviac

Continuant sur la thématique du respect de l'environnement et de la biodiversité, Gilles a souligné notre inquiétude liée au fait que les 3 préfets -celui du Lot, de Corrèze, du Cantal- sont susceptibles d'accorder des dérogations permettant la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées. En effet ce découpage administratif ne joue pas en notre faveur : 3 régions, 3 départements, 3 pôles de décision. Nous avons eu communication d'une demande de dérogation pour 70 espèces protégées dans le cadre d'un projet dans le Périgord noir.

Nous avons aussi évoqué le risque de pollution des zones aquifères, de la bétonisation et de la stérilisation des sols, les ferrailles qui resteront en place après un soit disant démantèlement. Ainsi que le coût réel du démantèlement - 475 000€ en 2014- qui n'est provisionné, aujourd'hui, par la loi que de 50 000€. Nous avons aussi évoqué les risques incendies dans la forêt du fait des éoliennes.

Benoît a, officiellement, demandé à Mme la sous-préfète de faire prendre un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope pour les gorges de l'Escaumels, bassin versant de la Dordogne, patrimoine mondial de l'Unesco.

2 Ce projet est-il équitable ?

La présidente a expliqué que la loi n'avait pas été respectée, que nous avons combattu en portant plainte contre X pour prise illégale d'intérêt avec maître Bayard et que les élus avaient été rappelés à la loi. Elle a rappelé l'action menée par Maître Izembard pour obtenir le démantèlement du mât de mesures qui était resté en place de manière illégale pendant 2 ans. Ce mât a donc, grâce à notre action, été finalement démonté le 29 août 2017.

Nous avons évoqué l'opposition du conseiller municipal de Sousceyrac, M. Hennebicq, propriétaire du camping des 3 sources qui investit chaque année d'énormes sommes pour améliorer la fréquentation de son camping. Lors de la délibération du 13 mars - celle contestée par Maître Izembard -M. Hennebicq est le seul conseiller à voter non. Il a déclaré que les nuisances sonores vont augmenter de 3 décibels-

ce qui correspond à un doublement du niveau sonore – et que cela mettrait en péril son activité. En effet, la moitié du camping est sous tente, il y a aussi des gîtes écologiques en bois. La réponse du maire a été de dire que la distance légale était respectée.

Nous avons parlé de la perte d'attractivité touristique que subiraient nos villages qui comptent bon nombre de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes, d'accueil à la ferme.

Et lors de la fin de vie et le fait qu'au moment du démantèlement la dernière société exploitante aura sûrement fait faillite puisque l'achat de l'électricité sera au prix du marché (15 cts le MWh) et non au prix actuel de l'obligation d'achat qui est de 72 Cts le MWh. Nous avons évoqué le risque sérieux de voir fleurir des friches industrielles dans nos campagnes.

Enfin nous avons mis en perspectives les gains financiers qu'enregistrera une société cotée en bourse avec la perte de valeurs de nos patrimoines et de nos maisons, affirmant ainsi les droits des riverains de Fages, des habitants de Nauvioles, de la ferme de Ploirac, de celles et ceux qui subiront directement les nuisances sonores et infrasonores.

Nous avons aussi évoqué la possibilité qu'à le préfet du Lot, depuis le 29 décembre 2017, de déroger aux normes pour des raisons d'intérêt Général. Mme la sous-préfète nous a expliqué qu'il n'y avait que quelques préfets, à titre expérimental qui avaient cette possibilité et que le préfet du Lot était très vigilant à n'utiliser cette prérogative qu'à bon escient et dans l'intérêt Général.

Concernant les études d'impact sur la biodiversité Mme la sous-préfète nous a précisé que le dossier n'était pas encore déposé, qu'il y avait bien des discussions en amont afin que toutes les pièces soient fournies par le pétitionnaire. Elle a insisté sur le fait que les services de l'état sont indépendants du pétitionnaire (porteur de projet) et affirmé que ces services resteront extrêmement vigilants.

Quant aux différentes nuisances liées au bruit et aux infrasons, Mme la sous-préfète, nous a dit que, cela ne constitue pas un réel problème ; ce que nous avons contesté.

Mme la sous-préfète nous demandé de lui envoyer par internet un compte-rendu de cette réunion et un récapitulatif de notre argumentaire. Nous lui avons indiqué que toutes les informations figurent sur le site de notre association.

3. Ce projet est-il économiquement rentable ? nous n'avons pas eu le temps d'aborder ce point !

Nous devons nous revoir le jeudi 25 octobre à 15 h.

Une discussion s'est engagée, il ressort :

- Les terres qui auront des éoliennes deviendront des terrains industriels et perdront le titre de terre agricole
- Dans la châtaigneraie dans le Cantal, il est prévu de construire 150 machines de 150 m de haut avec des pales de 60 m ; les bouts de pales iront à 360 km/h peu d'oiseaux pourront les éviter.
- Toutes les associations sont invitées à venir manifester au Puy Marie le 9 août 2018
- Un vote a été fait sur ce bilan : pas d'opposition ; le bilan est accepté

Point financier :

Le trésorier adjoint, Benoit nous présente le bilan financier

En août 2017 le compte bancaire indiquait : 1 660,75 €

Nous avons enregistré en 2018 des adhésions avec dons pour provisionner les actions judiciaires pour un montant de 1029,80 € .

Les dépenses total des dépenses : 1930,80 € soit un déficit de 901,00€

Ces dépenses correspondent

- pour 1716€ de frais d'avocat pour la procédure intentée
- de 40 € de cotisation à la Fed
- de 82 € d'assurance
- de 80 € pour la maintenance du site sans publicité importune et l'achat d'un nom de domaine : For-lac.com
- de 12,80€ pour la participation au logiciel d'envoi en nombre

Il faut envisager que nous aurons à financer une action judiciaire lorsque le préfet du Lot aura donné son accord pour le projet éolien. C'est seulement à ce moment-là qu'il nous faudra trouver plus de 6 000€ !

Il faut que nous augmentions la cotisation et que nous demandions des dons pour financer les actions judiciaires avec maître IZEMBARD

Quitus a été donné au trésorier par les adhérents présents et représentés.

Le bureau propose dans un premier temps de mettre l'adhésion à 25 € et de demander une aide pour les actions d'au minimum 25 € supplémentaires. Certains généreux donateurs nous ont fait des chèques de 100€ et plus et nous les remercions.

Un vote a été demandé **sur la décision de porter l'adhésion à 25 € .**

Le montant de 25 € a été adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Elections au bureau

Le trésorier, Jan Svatos confirme sa décision de se démettre de la fonction de trésorier.

Dominique Lacambre fait acte de candidature au bureau

Après les votes qui sont faits sans vote contre ni abstention, et après discussion au sein du bureau, les responsabilités sont définies de manière suivante :

- Présidente : Brigitte BRIARD
- Secrétaire : Gilles FORHAN
- Trésorier : Dominique LACAMBRE
- Trésorier adjoint : Benoît BRIARD
- Secrétaire adjointe : Bernadette FORHAN

Actions à envisager :

- Préparer des documents en vue de l'enquête publique
- Participer au forum du 8 septembre
- Participer au rassemblement du 9 août au Puy Marie

L'assemblée s'est terminée à 16 h 15.

Gilles Forhan
Secrétaire

Nous avons appris que le dossier éolien avait été déposé en préfecture le 16 juillet ; il est à l'instruction des services.